

CNI ET PASSEPORTS – TABLEAU RECAPITULATIF DES PIÈCES A FOURNIR

	DIFFERENTES HYPOTHESES								
	<u>Première demande</u> d'une CNI ou d'un passeport			<u>Renouvellement</u> d'une CNI ou d'un passeport			<u>Renouvellement</u> d'une CNI ou d'un passeport <u>à la suite d'une perte ou vol</u>		
Pièces à fournir	Cas général	Cas particulier où le demandeur peut fournir un autre titre sécurisé (CNI plastifiée ou passeport biométrique)	Cas particulier où le demandeur peut fournir un autre titre NON sécurisé	Renouvellement d'une CNI plastifiée ou d'un passeport électronique ou biométrique	Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport non sécurisé à une personne qui détient un autre titre sécurisé	Renouvellement d'une CNI ou d'un passeport à une personne qui n'a ni CNI plastifiée, ni passeport électronique ou biométrique	Le titre perdu ou volé est un passeport biométrique	Le demandeur peut présenter un autre titre sécurisé que celui qui est perdu ou volé : CNI plastifiée ou passeport électronique ou biométrique	<u>Autres CAS</u> (aucun titre sécurisé n'est produit et le titre volé ou perdu n'est pas sécurisé)
✦ Formulaire CERFA à remplir en mairie ✦ 2 photos récentes sans lunettes, front et oreilles dégagés ✦ 1 justificatif de domicile à votre nom de – de 3 mois** ✦ 1 timbre fiscal pour les passeports (86 € adultes, 42 € mineurs de 15 à 18 ans, 17 € pour les – de 15 ans) <u>ou 25 € en cas de perte ou vol de CNI</u> ✦ 1 livret de famille (pour les femmes et enfants mineurs) ✦ En cas de divorce, joindre le jugement ✦ Passeport ou CNI périmé(e) ✦ *	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1 justificatif d'état civil récent ✦ copie intégrale d'acte de naissance ✦ OU copie intégrale d'acte de mariage)	X	<u>Non nécessaires</u>	<u>Non nécessaires</u>	<u>Non nécessaires</u>	<u>Non nécessaires</u>	<u>Non Nécessaires</u>	<u>Non nécessaires</u>	<u>Non nécessaires</u>	<u>Non nécessaires</u>
1 justificatif de nationalité française ✦ décret de naturalisation délivré par le ministère des naturalisations ✦ OU certificat de nationalité française à consulter sur le site www.justice.gouv.fr , ✦ OU un document attestant de la possession d'Etat Français (CNI, passeport même périmé, carte d'électeur, carte militaire...°	X (Sauf si vous êtes né en France et l'un au – de vos parents est né en France, l'acte de naissance suffit)	(La présentation du titre sécurisé en tient lieu)	<u>SAUF</u> si titre périmé depuis plus de 2 ans (car impossibilité matérielle de vérifier l'authenticité du titre présenté) <u>A traiter comme une première demande</u>	La présentation du titre à renouveler en tient lieu	La présentation du titre sécurisé en tient lieu	<u>SAUF</u> si titre périmé depuis plus de 2 ans (car impossibilité matérielle de vérifier l'authenticité du titre présenté) <u>A traiter comme une première demande</u>	Car le titre est référencé sur la base TES	la présentation du titre sécurisé en tient lieu	<u>SAUF</u> si titre périmé depuis plus de 2 ans car impossibilité matérielle de vérifier l'authenticité du titre invoqué <u>A traiter comme une première demande</u>
Déclaration de perte ou de vol							X	X	X

* Pour les enfants mineurs joindre en plus :

- ✦ Copie de la CNI de l'un des parents
- ✦ Copie de l'acte de naissance de l'un des parents (uniquement pour l'établissement d'un passeport)
- ✦ En cas de divorce joindre :
 1. le jugement de divorce
 2. copie de la CNI du deuxième parent
 3. autorisation du deuxième parent pour l'établissement du titre
 4. justificatif de domicile du deuxième parent

** Pour les enfants mineurs, joindre un justificatif de domicile au nom des parents ou du représentant légal de – de 3 mois ou l'attestation de carte vitale

La présence du demandeur est requise à la fois au moment du dépôt d'une demande de passeport ou de carte nationale d'identité et lors de la remise du titre. Pour les enfants mineurs, ils doivent être accompagnés au moment du dépôt du dossier ou du retrait du titre d'une personne exerçant l'autorité parentale qui doit remplir et signer l'autorisation dans le formulaire (CERFA)